



COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

A TOUS LES AGENTS DE L'ENVIRONNEMENT

L'Intersyndicale appelle tous les Agents de l'Environnement à se mobiliser (fonctionnaires et contractuels ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines protégées, ATEN, PNF, EPMP) afin de préparer des actions syndicales cet automne.

Nous allons organiser 15 réunions d'information (HMI) de 3h00, dans les régions, entre septembre et novembre pour vous informer de l'évolution actuelle des réponses à nos revendications catégorielles (voir le tableau) et préparer les actions à venir.



La Plateforme Intersyndicale revendicative reste la même :

Les Agents Techniques de l'Environnement et Techniciens de l'Environnement (ATE et TE) :

Nous revendiquons la reconnaissance de l'évolution des métiers et des compétences des agents qui passe par :

- **La mise en œuvre immédiate du Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B**, sans fusion avec d'autres corps afin d'obtenir l'intégration d'une partie du régime indemnitaire dans le salaire. Cela se décline par : l'intégration de l'ensemble des ATE à partir du 1er grade du NES ; l'intégration de l'ensemble des TE dans les 2ème et 3ème grades du NES.
- **La transformation d'un volume important de postes attribués aux TE, en postes de catégorie A accessibles aux TE via promotion.**
- **Une évolution des salaires et des pensions** : l'harmonisation immédiate des régimes indemnitaires (technicité et risque) des corps de l'Environnement quelle que soit la maison d'emploi .

Les contractuels : Nous demandons simultanément :

- Un droit d'option de titularisation pour TOUS les contractuels des établissements publics (CDD et CDI) à des conditions décentes (donc pas celles de la loi Sauvadet, en général) ;
- La mise en œuvre sans délai du quasi statut commun, indépendamment du calendrier législatif du projet de loi biodiversité, avec les exigences suivantes
- **Une revalorisation indiciaire et indemnitaire** pour tous les contractuels avant intégration dans le quasi statut et **la réparation due au traitement non perçu depuis 2007** par la non application de différents textes dont les accords Jacob ; **pour ne pas fixer l'indigence des statuts actuels.**

LOCALISATION DES REUNIONS D'INFORMATIONS (hmi)

VILLES	DATES
Amiens (80)	22-sept
Montpellier (34)	24-sept
Rennes (35)	06-oct
Clermont Ferrand (63)	06-oct
Dijon (21)	13-oct
Bordeaux (33)	13-oct
Toulouse (82)	15-oct
Metz (55)	19-oct
Brest (29)	27-oct
Nantes (44)	03-nov
Valence (26)	03-nov
Aix en Provence (13)	05-nov
Vincennes (94)	17-nov
Orléans (45)	18-nov
Auffargis - Saint-Besnoit (78)	19-nov

Nous vous communiquerons donc prochainement des indications complémentaires sur les horaires et des lieux d'organisation de ces HMI. Chaque agent bénéficie de 12 heures mensuelles d'information par an pour participer sur le temps de service à ces réunions, avec les moyens de transport du service pour s'y rendre¹.

Une forte participation aux HMI permettra de vous informer plus complètement, de répondre aux questions et de prendre le pouls de la mobilisation des agents de l'environnement face à une administration qui ne respecte ni ses promesses, ni le soi-disant "dialogue social" à l'aube d'un avenir plein de menace (AFB... cache-misère ?).

24 novembre : Des rassemblements dans plusieurs villes seront organisés.

D'ici là vous serez invité à participer à des actions locales

**MOBILISONS NOUS POUR FAIRE RECONNAITRE
NOS METIERS A LEUR JUSTE VALEUR !**

¹ Certains Etablissements Publics prévoient que les agents demandent une autorisation préalable auprès de la hiérarchie, la participation ne peut être refusée que de façon justifiée.